

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission N° 7 de la commission des pétitions chargée de l'examen de la pétition de Gillard Catherine et crts « Halte à la suppression des places de parc à Lausanne, pensons aux personnes âgées »

Présidence :	Mme Romane BENVENUTI (Les Verts)
Membres présents :	Mme Prisca MORAND (Les Verts) ; Mme Tatiana TAILLEFERT (Les Verts) ; M. Yvan SALZMANN (soc.) ; M. Serge TALLA (rempl. Mme Sara DE DEA - soc.) ; Mme Françoise PIRON (PLR) ; M. Jean-Claude SEILER (PLR) ; Mme Sevgi KOYUNCU (EàG) ; M. Jean-Blaise KALALA (rempl. Mme Clara SCHAFFER - v'lib') ; Mme Wai Heong WÜTHRICH (UDC)
Membres excusés :	M. Yusuf KULMIYE (soc).
Représentant-e-s de la Municipalité :	Mme Florence GERMOND, directrice de Finances et Mobilité, accompagnée de Patrick ETOURNAUD, Chef de service des routes et de la mobilité.
Pétitionnaires :	Mme Marlyse NEYROUD ; Mme Sylvie MAURY
Notes de séances	Mme Caroline LEMERY

Lieu : Salle des Commissions de l'Hôtel de Ville

Date : 3 juin 2025

Début et fin de la séance : 17h05-19h00

Audition des pétitionnaires (en présence de la Municipalité)

Les pétitionnaires rappellent la demande de leur pétition : la ville de Lausanne ne tient, selon elles, pas compte des besoins des personnes âgées ou à mobilité réduite dans sa politique de mobilité, notamment concernant la suppression de places de parc. Les personnes qui ne peuvent pas se déplacer autrement qu'en voiture voient leur quotidien entravé. De plus, dans le quartier de Montchoisi, les zones bleues ont été remplacées par des zones blanches, augmentant le coût du stationnement. Cela pèse d'une part les familles qui souhaiteraient se rendre à la piscine, mais également les proches aidants, pour lesquels une charge de penser à recharger/déplacer sa voiture s'ajoute à la charge du proche en difficulté.

Elles relèvent une série d'exemples pour illustrer le problème soulevé. Le cas d'abord d'une maman d'un enfant en chaise roulante ne pouvant plus se parquer sur l'ancienne place de parc devant le kiosk, cette dernière ayant été remplacée par des places de vélo. Un second exemple concerne une place de parc récemment ajoutée au Closelet mais positionnée en pente, rendant son utilisation davantage

Conseil communal de Lausanne

compliquée. Au nord de la Migros, une piste cyclable figurant entre les places de parc et les trottoirs est également jugée peu adéquate et facilitante.

Par ailleurs, les places de parc dans la descente de l'avenue Jurigoz ont été toutes supprimées, rendant la tâche des livreur·euse·s à domicile plus compliquée.

Un cas personnel fait également office d'exemple par l'une des pétitionnaires : cette dernière a vendu son garage à son fils et effectué une demande d'obtention d'un macaron à la ville qui lui a répondu qu'elle l'obtiendrait dans un délai de 15 mois. Elle se retrouve ainsi sans solution de parcage.

Questions aux pétitionnaires (en présence de la Municipalité)

Madame la Municipale explique que la politique de la Ville a pour objectif de favoriser les mobilités durables (déplacements en bus, à pied et à vélo). L'espace n'étant pas infini, si l'on souhaite donner davantage de place à la mobilité douce, il est nécessaire d'en retirer une partie aux automobilistes. Cette politique vise un équilibre permettant à chacun·e de profiter de l'espace. La Ville souhaite accompagner cette transition pour le mieux et est très sensible à la question des personnes à mobilité réduite. Elle a ainsi pris contact avec les associations représentant les personnes en situation de handicap pour les informer de la démarche à entreprendre pour solliciter la création d'une place PMR. Lausanne comptait ainsi 90 places PMR en 2023, contre 130 aujourd'hui. Elle ajoute que de nombreuses possibilités de parcage existent dans le privé, en concédant que celles-ci sont plus chères.

Une pétitionnaire réitère qu'elle ne comprend pas le but de la suppression de places de parc dans les zones périphériques de la ville et se demande l'utilité des zones 30 pour voitures lorsque celles-ci se font dépasser par les vélos. Elle a l'impression que les vélos ont tous les droits à Lausanne.

Madame la Municipale rappelle que selon les statistiques, seulement un ménage sur deux possède une voiture à Lausanne, cette population a aussi le droit à un espace dédié à sa mobilité. Elle rappelle également que la réduction de vitesse est très importante car elle diminue le bruit mais aussi drastiquement les conséquences dramatiques d'un accident.

Concernant les stationnements vélo, elle constate effectivement que s'il reste 1,5 mètre de libre sur un trottoir, les vélos ont le droit de se parquer. Elle ajoute qu'aujourd'hui, à plusieurs endroits de la ville, les parcs à vélo sont saturés. Cela nécessite donc d'ajouter des stationnements pour que les vélos ne dérangent pas les piétons et les personnes à mobilité réduite. Elle dit concernant les places à horodateur que dans la zone L, correspondant au centre-ville, ils ont augmenté d'une heure la durée de stationnement autorisée, et que cela pourrait aussi être fait dans d'autres zones de la ville. Ils ne veulent néanmoins pas aller au-delà de trois heures pour que les places de parc ne soient pas utilisées par des pendulaires.

Les commissaires ne souhaitent pas poser de questions supplémentaires à la Municipalité, celle-ci est libérée.

Conseil communal de Lausanne

Délibération de la COPET

Arguments en faveur d'un renvoi pour **étude et rapport préavis** :

- Il n'y a pas assez de places PMR à Lausanne
- Il y a un problème de fond dans le quartier, qui n'a pas l'impression d'être écouté
- Tout le monde n'a pas envie d'avoir un macaron PMR si iel a seulement un peu de difficulté à marcher. Une réflexion plus globale sur la nécessité des places PMR en lien avec le vieillissement de la population doit être conduite.

Arguments en faveur d'un renvoi pour **étude et communication** :

- La voiture a longtemps eu une place prépondérante en ville de Lausanne, une réorganisation de l'espace est plus que souhaitable pour donner davantage de place aux mobilités douces et il s'agit de laisser la Municipalité aller de l'avant avec ses projets.
- La Municipalité est à l'écoute des personnes ayant vraiment besoin d'utiliser une voiture. Les personnes qui entravent le plus l'accès aux places de parc pour les personnes à mobilité réduite sont celles qui utilisent ces places alors qu'elles sont actives.

Une commissaire révèle qu'il faudrait réfléchir à imposer la présence de places PMR dans la manière de penser l'espace public. La Municipalité crée actuellement des places de parc PMR lorsqu'une demande lui est adressée mais ce fonctionnement peut s'avérer inadéquat en fonction de certaines situations, notamment lorsque l'on sait que certaines personnes peuvent ne pas être au courant qu'elles sont en droit de faire ces demandes à la Municipalité.

Conclusion de la commission : Par 6 voies pour étude et communication, 4 voies pour étude et rapport préavis et 0 abstentions, la commission des pétitions décide de renvoyer la pétition à la Municipalité pour **étude et communication**.

Lausanne, le 1^{er} septembre 2025

Le rapporteur/la rapportrice :
Benvenuti Romane